

Image not found or type unknown



Après constat en decennale, Dommages evolutifs

Par **TAILLEUX**, le **31/05/2014** à **15:45**

Bonjour, j'ai fait constater des fissures sur un des murs et cela durant la durée legale de la Decennale, 7 après (decennale expirée)une aggravation serieuse est apparue jusqu'a fissurer le doublage, (nous avons enlevés la tapisserie), j'ai fait une lettre en RAC pour expliquer cette evolution serieuse, et l'assurance chargée de cette expertise m'a repondue que du fait que la durée legale etant passée, il ne pouvait plus rien faire. Quel recourt puis-je esperer ou faut-il que j'engage une action juride?.

Merci pour votre aide.